

Dir. rgx - Dir. dptx - Dir. du Centre national de formation et d'études de Vaucresson - CRF.

Les orientations de la recherche dans le domaine de la PJJ.

PJJ 97-02 K3/28-04-97.

NOR : JUSF9750038C.

Recherche.

La recherche en sciences humaines dans le champ de la jeunesse doit être considérée comme une mission de service public. L'engagement de l'Etat en direction de la jeunesse, et notamment de celle en difficulté, constitue l'un des fondements du rapport avec les futurs citoyens. En permettant de mieux appréhender les nouveaux phénomènes sociaux qui traversent la société française et influent sur le devenir des jeunes, la recherche peut être un outil d'aide à la décision en ce qui concerne les actions à conduire en direction du public pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse.

Depuis 1996, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse a renforcé une politique volontariste de recherche sur la jeunesse en difficulté en créant deux instances aux missions complémentaires :

1° Un pôle de recherche à l'administration centrale : rattachée au bureau K3, cette instance a plus particulièrement en charge la conception et le suivi des recherches concernant l'évaluation des politiques publiques de la protection judiciaire de la jeunesse et les travaux à caractère fondamental touchant au fonctionnement de l'institution ou à l'analyse des phénomènes de société. Il est l'interlocuteur privilégié d'organismes de recherche qui interviennent dans le champ de la jeunesse ou de la justice (GIP, MIRE, IHESI, IHEJ, ENM, ENG...). Il a pour but de constituer un réseau de chercheurs intéressés par ces champs et de définir les grandes orientations de valorisation de la recherche.

2° Le service des études et de l'international (SEI) rattaché au CNFE : ses missions portent essentiellement sur l'élaboration et le suivi d'études touchant aux pratiques professionnelles. Ces études

doivent permettre au directeur du centre de formation d'élaborer des programmes de formation initiale et continue en adéquation avec les besoins des professionnels. En liaison avec les responsables des filières de formation initiale et continue, le SEI peut animer des séminaires pour les professionnels de la PJJ, tant au centre de Vaucresson que dans les régions. Il est aussi chargé de valoriser les différents travaux professionnels ainsi que certaines études ou recherches intéressant les praticiens dans le cadre des journées de Vaucresson. Enfin, il met en place un réseau de correspondants (personnels du secteur public et du secteur habilité de la PJJ), afin de faire remonter les productions locales et les besoins des professionnels en matière d'études sur les pratiques.

Pour contribuer à l'efficacité de ce dispositif de valorisation, je vous serais obligée de faire parvenir au SEI les travaux qui ont pu être menés dans votre région et notamment les mémoires universitaires des agents de la PJJ qui ont pu être conduits dans le cadre de la formation continue.

Le développement de la recherche et sa valorisation stimulent la mise en œuvre de pratiques éducatives nouvelles, participent à l'amélioration de la connaissance des actions menées par l'ensemble des agents de la protection judiciaire de la jeunesse et contribuent à l'écriture de l'histoire de notre institution. En conséquence, la promotion et la diffusion des travaux doivent être encouragées.

I. - LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE À LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

En annexe est présenté un tableau récapitulatif des recherches relatives à la protection judiciaire de la jeunesse ; dans ces recherches, notre institution est partie prenante à des titres divers.

1. La conduite des recherches et études

La recherche sociale se rapproche souvent des préoccupations des professionnels, par exemple la santé, la scolarité, la vie familiale des mineurs pris en charge. Toutefois, il faut retenir que les places occupées par chacun - praticien et chercheur - induisent une appréhension différente de ces préoccupations. L'intérêt des praticiens pour ces thèmes fait partie intégrante de l'accompagnement éducatif, qui repose sur une interrelation personnelle. Pour le chercheur, se pencher sur ces préoccupations vise essentiellement à mieux connaître une population dans sa globalité. Les places occupées par les uns et les autres ne peuvent être confondues mais sont complémentaires, chacun ayant une compétence spécifique.

Mener à terme des recherches et études nécessite l'adhésion des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse. Il vous appartient donc de veiller au suivi des travaux dans votre région afin de prévenir tout risque d'incompréhension entre les chercheurs et les personnels concernés et de faciliter le recueil des données par les chercheurs. Ainsi, vous pouvez prendre en charge l'organisation de réunions de travail avec les services concernés par l'étude. De même, il est important que les chercheurs restituent directement auprès des professionnels l'état de leurs travaux lors de colloques régionaux. L'administration centrale les y convie fermement, en même temps qu'elle organise des réunions avec les chercheurs dans le but de suivre le déroulement de leurs travaux.

Vous voudrez bien me tenir informée des projets ou des études menés localement. Les documents devront être adressés au bureau K3 qui, en liaison avec le CNFE, en assurera la valorisation.

2. La diffusion des travaux

J'attache la plus grande importance à ce que les services déconcentrés puissent s'appuyer sur des études et recherches pour conduire leurs missions.

Je vous demande, en conséquence, de contribuer à la plus large diffusion des rapports d'études commandés par l'administration centrale, facilitée par l'absence de droit d'auteur. Des organismes extérieurs peuvent demander que leur soient communiqués des travaux réalisés par la PJJ. Leur demande doit être adressée au bureau K3 ou au SEI. Cette exigence nécessitera, dans un premier temps, un effort important de vos services, mais celui-ci sera provisoire. Une réflexion est actuellement menée sur les possibilités d'une édition systématique des productions et sur leur diffusion à partir de fiches analytiques.

En liaison avec les centres régionaux de formation, je vous serais obligée de soutenir toute initiative favorisant la communication orale des études et recherches : des séminaires, des débats, des tables rondes peuvent être organisés, en présence de vos collaborateurs les plus concernés. Il conviendra d'y associer les magistrats de la jeunesse.

Vous voudrez bien me tenir informée des initiatives les plus intéressantes qui se sont déroulées dans votre région, en termes d'impact, d'audience, de diversité des partenariats.

II. - LES MÉMOIRES DES STAGIAIRES

Les productions des professionnels élaborées notamment dans le cadre de la formation initiale des éducateurs et des directeurs comportent des analyses et des idées qu'il convient de mettre en

valeur et d'exploiter. En effet, elles témoignent des évolutions et des changements en cours dans les structures de la protection judiciaire de la jeunesse et de la capacité de réflexion des professionnels sur les pratiques d'action éducative.

La conservation de ces écrits par le SEI, la normalisation de présentation des mémoires (éducateurs, directeurs de service), le recentrage des études sur les pratiques professionnelles ont été les premières traductions concrètes de ce souci de valorisation en direction des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse.

Afin de contribuer au développement et à la capitalisation des travaux et de faciliter leur accès, j'ai demandé à mes services de mettre en place un dispositif global de valorisation des meilleurs mémoires des candidats reçus. Ce dispositif comporte un certain nombre de mesures, qui prévoient notamment :

- la transmission des meilleurs mémoires (note supérieure à 14) au conseil scientifique du CNFE, chargé de sélectionner les travaux ;
- la conservation, l'inventaire et l'indexation, ainsi que la mise à disposition par le CNFE au public des meilleurs mémoires ;
- la mise à jour régulière d'un répertoire des mémoires ;
- des actions spécifiques de promotion des meilleurs travaux, par l'organisation de conférences ou de journées d'études et de publication d'articles.

Ce dispositif ne se substitue pas aux initiatives propres du CNFE dans le domaine de l'information, de la documentation et de la réflexion. Le centre de formation, plus particulièrement le SEI, est un lieu de ressources privilégié. Il doit favoriser le dépôt et la consultation des productions des stagiaires et des professionnels de la PJJ.

Je vous demande de me tenir informée des éventuelles difficultés que pourrait susciter l'application de la présente note. Mes services (bureau K 3) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

*Le directeur de la protection
judiciaire de la jeunesse,
C. PETIT*

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉTUDES ET RECHERCHES
CONDUITES PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

RECHERCHES	DR CONCERNÉES	DD CONCERNÉES	JURIDICTIONS	CHERCHEURS	REMISE DES rapports
Administration centrale 1996-1997 Les jeunes issus de l'immigration Mineurs délinquants et assistance éducative	Lorraine, Champagne-Ardenne, Ile-de-France Ile-de-France	Ardennes Paris Hauts-de-Seine	TGI Nanterre	Edwige Rude-Antoine - CNRS Marie-Pierre Nazon IREMA	Avril 1997 Avril 1997
Evaluation des UEER	Rhône-Alpes, Auvergne Haute et Basse-Normandie PACAC Secteur habilité : Bordeaux Saint-Martin-d'Hères Raismes	Rhône Seine-Maritime Bouches-du-Rhône	TGI Lyon TGI Rouen TGI Marseille TGI Bordeaux TGI Grenoble TGI Douai	Cabinet CIRESE	Décembre 97
Les prescriptions d'enquêtes sociales par les juges des enfants (avec la participation du service des études et de l'international)	Bretagne, Pays de la Loire Lorraine, Champagne-Ardenne PACAC Midi-Pyrénées Rhône-Alpes, Auvergne Ile-de-France Aquitaine	Maine-et-Loire Meuse Moselle Bouches-du-Rhône Var Aveyron Haute-Garonne Savoie Hauts-de-Seine Gironde	TGI Angers TGI Verdun TGI Metz TGI Marseille TGI Toulon TGI Rodez TGI Toulouse TGI Chambéry TGI Nanterre TGI Bordeaux	Francis Bailleau ARSO	Juillet 1997

137

RECHERCHES	DR CONCERNÉES	DD CONCERNÉES	JURIDICTIONS	CHERCHEURS	REMISE DES rapports
Administration centrale et GIP, « Mission recherche droit et justice » Les représentations par les jeunes en difficulté sociale des décisions de justice Jeunesse en difficulté et justice de proximité	Rhône-Alpes, Auvergne Rhône-Alpes, Auvergne Ile-de-France	Rhône Isère Loire Rhône Val-d'Oise	TGI Lyon TGI Grenoble TGI Saint-Etienne TGI Lyon TGI Pontoise	J. Greco B. du Pouget (CREA Rhône-Alpes) A. Wyvekens Centre d'études politiques et sociales	Octobre 1998 Mai 1998
Le traitement des intraitables, l'organisation sociale de la récidive chez les jeunes	Midi-Pyrénées PACAC Ile-de-France Nord-Pas-de-Calais	Seine-Saint-Denis Haute-Garonne Bouches-du-Rhône Seine-Saint-Denis Nord	TGI Bobigny TGI Toulouse TGI Marseille TGI Bobigny TGI Lille	Bedoin 84 G. de Ridder Ph. Lemoigne Laboratoire d'études et de recherches sociales Canteleu Rouen	Mars 1998
Les mesures d'AEMO dans le Doubs et la Haute-Saône	Basse et Haute-Normandie Bourgogne, Franche-Comté	Seine-Maritime Doubs	TGI Rouen TGI Besançon TGI Montbéliard	C. Carra Laboratoire de sociologie et d'anthropologie Besançon	Septembre 1997
Itinéraire social et socialisation spatiale : les institutions éducatives et répressives confrontées au besoin d'espace des mineurs en « difficulté »	Rhône-Alpes, Auvergne	Haute-Saône Rhône	TGI Vesoul TGI Lyon	M. Giraud Groupe de recherche sur la socialisation CNRS, ESA-Lyon	Novembre 1998

138

RECHERCHES	DR CONCERNÉES	DD CONCERNÉES	JURIDICTIONS	CHERCHEURS	REMISE DES rapports
Etude du rapport justice-psychiatrie dans la prise en charge de la jeunesse en difficulté, originaires des régions de l'Afrique sud-saharienne	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis Yvelines	TGI Bobigny TGI Versailles	Ph. Bernardet Centre d'études africaines CNRS - EHESS	Septembre 1998
Administration centrale et INSERM Enquête épidémiologique sur la santé des jeunes confiés à la PJJ	Alsace Aquitaine Bretagne, Pays de la Loire Nord - Pas-de-Calais PACAC Rhône-Alpes, Auvergne			Marie Choquet INSERM	Septembre 1997
Administration centrale Projets 1997-1998 Hébergement Processus de socialisation les figures de l'autorité		Indéterminé		Appel d'offres à une dizaine de laboratoires (en cours)	
Service des études et de l'international Comparaison entre huit systèmes européens de protection de l'enfance	Pour la France, reprise de données d'enquêtes recueillies antérieurement dans l'Oise			Association JCLT Alain Grevot Véronique Freund	Septembre 1997

139

RECHERCHES	DR CONCERNÉES	DD CONCERNÉES	JURIDICTIONS	CHERCHEURS	REMISE DES rapports
Analyse des pratiques éducatives, élaboration et expérimentation d'outils d'analyse	Groupe d'analyse des pratiques professionnelles(1): Bourgogne, Franche-Comté, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, PACAC, Rhône-Alpes, Auvergne	Groupe d'analyse des pratiques professionnelles: Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Essonne, Hérault, Hauts-de-Seine, Isère, Nord, Puy-de-Dôme, Rhône		Association Détours Eliane Daphy José Médina	Septembre 1997
Les pratiques professionnelles mises en œuvre pour les mesures d'enquête rapide	Comité de pilotage: Haute et Basse-Normandie, Lorraine, Champagne-Ardenne Panel d'observation (2): Aquitaine, Haute et Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Lorraine, Champagne-Ardenne, PACAC, Rhône-Alpes, Auvergne		Comité de pilotage: Nanterre, Paris	Ergonomie et compétences Robert Villatte	Décembre 1997

(1) Groupe constitué sur la base de candidatures de professionnels volontaires, transmises et validées par la voie hiérarchique.
(2) Panel d'observation en cours de constitution; seules sont indiquées les directions concernées par les candidatures déjà retenues.

140